



## Fond travaux en Imnp

Par **Azucar25**, le **10/07/2025** à **12:53**

Bonjour,

Je reprend une comptabilité LMNP réel initiée en 2022. (De 2018 à 2022 le LMNP était en micro BIC).

Je m'interroge sur la gestion par le précédent comptable des fonds de travaux de copropriété :

- à partir de 2022, passage en LMNP réel des 2 biens. Le comptable n'a pas pris en compte les fonds de travaux existants. Il est reparti " de zéro ". Chaque appel de fonds (partie travaux est passé au débit du compte 467

- En 2023, 100€ de travaux ont été effectuée via le fond travaux. Ils ont été passés en charge mais le 467 n'a pas été crédité -- pourquoi ?